



Le CH d'Angoulême s'organise à la reprise progressive des activités médicales et chirurgicales

A partir du 12 mai, le CH d'Angoulême reprendra progressivement ses activités médicales et chirurgicales en partie suspendues depuis le début de l'épidémie à covid-19.

Consultations

Vous devez prendre un premier rendez-vous pour une consultation, ou reprendre un rendez-vous si celui-ci a été annulé, contactez le secrétariat de la spécialité concernée.

Vous avez rendez-vous en consultation à partir du 12 mai.

Selon le motif de votre consultation et votre situation, elle pourra avoir lieu physiquement à l'hôpital, ou bien se dérouler par téléphone ou en téléconsultation. Seul le médecin décidera des modalités et pourra éventuellement la reporter.

Si votre consultation se déroule à l'hôpital, la secrétaire médicale du service vous contactera, à l'approche du rendez-vous, et vous informera des règles à suivre selon les recommandations sanitaires. Aussi elle vous interrogera sur votre état de santé et d'éventuels symptômes évocateurs du covid-19.

Nous vous conseillons de prévoir votre arrivée 30 minutes avant l'heure de votre rendez-vous, puis de vous présenter 15 minutes avant votre rendez-vous à l'entrée du hall nord où un agent vous accueillera à l'entrée.

L'hôpital s'est organisé pour vous protéger et protéger son personnel en respectant les principes de distanciation et d'hygiène. Les consultations seront espacées dans le temps afin d'éviter les afflux en salle d'attente. **Les heures de rendez-vous devront donc être scrupuleusement respectées.**

Suivi obstétrical / maternité

Vous devez prendre un premier rendez-vous pour une consultation, ou reprendre un rendez-vous si celui-ci a été annulé, contactez le secrétariat de gynécologie-obstétrique.

Le conjoint(e) peut à nouveau accompagner sa femme en consultation.

A l'approche de ce rendez-vous, la secrétaire médicale vous contactera, pour vous informer des règles à suivre pour la consultation selon les recommandations sanitaires et vous interroger sur votre état de santé et d'éventuels symptômes évocateurs du covid-19.

En attendant la reprise des séances à la préparation à la naissance, en groupe restreint, celles-ci sont programmées en visioconférence.



Chirurgie

Vous devez subir une intervention chirurgicale. Lors de la consultation d'anesthésie, le médecin vous interrogera sur l'existence de symptômes évoquant une infection à covid-19.

Dans tous les cas, 72 heures avant votre intervention chirurgicale, vous serez appelé par un infirmier qui vous interrogera sur votre état de santé et d'éventuels symptômes évocateurs du covid-19.

Analyse biologique

Vous devez réaliser une prise de sang, présentez-vous entre 7h30 et 9h00, sans rendez-vous, au hall Nord-Consultations.

Votre venue à l'hôpital

Dans la mesure du possible, vous êtes invité à venir seul. Pour votre protection et celle de tous, vous viendrez avec un masque. A votre arrivée, un agent d'accueil vous invitera à vous frictionner les mains et vous rappellera les règles de distanciation sociale.

Vous êtes accompagnant ou visiteur d'un patient hospitalisé

- **règles générales** : les visites sont interdites pour les personnes présentant des symptômes (rhume, toux, fièvre, nez qui coule...) et sont interdites pour les mineurs
- **dans les services d'hospitalisations adultes** : visite d'une seule personne, par jour et par patient. Entrée par le hall sud.
- **dans les services d'urgences adultes et les services de consultation** : pas d'accompagnant sauf situation de dépendance
- **dans les services de pédiatrie et aux urgences pédiatriques** : visites limitées à un seul parent par jour
- **dans les EHPAD et les unités de soins de longues durées (USLD)** : visites autorisées sur rendez-vous et sous conditions. Elles ont lieu les après-midi de 14h à 17h du lundi au vendredi, 2 personnes maxi/visite



Contacts presse

Direction de la communication – communication@ch-angouleme.fr

Anne Bourdeau, chargée de communication Direction commune – 05 45 24 61 17
France-Laure Pons, responsable communication Direction commune – 05 45 24 26 47